

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 SEPTEMBRE 2021

*En présence du public avec un nombre maximal de 20 personnes autorisées à y assister  
(Loi 2020-1379 du 14 Novembre 2020, modifiée par la loi N° 2021-689 du 31 mai 2021)*

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony. (Proc de M. THUILLIEZ Laurent). Mmes BARLET Stéphanie. (Proc de Mme LEMAIRE Sabrina). WERQUIN Mildred. (Proc de M. CANIPET Jérôme). M. GELLEZ Amédée. Mme DOUTERLUNGNE Marine. M. RICHARD Frédéric. (Proc de M. THERY Eric). Mme MIJUN Peggy. MM. DEBEAUMONT Pierre. TAVERNIER Michel. Mme POCLET Dominique. M. COGET Frédéric. Mmes BLONDEAU Nathalie. CASSEZ Laetitia (Proc. de Mme CABOCHE Cécile). M. DEVLEESCHAUWER Nicolas. Mme DUBOIS Jeanne-Marie. M. MARTIN Bernard. Mme LEWILLE Laura. MM. RUCAR André. (Proc de M. SLEZAK Jimmy). GIBOIRE Antoine. Mme ANDRE Laetitia. MM. HENAUX Christophe. VANDERSTEEN Pascal. Mme DIOUANI Sarah.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MM. THUILLIEZ Laurent. THERY Eric. Mme CABOCHE Cécile. M. CANIPET Jérôme. Mme LEMAIRE Sabrina. M. SLEZAK Jimmy.

## ORDRE DU JOUR

- 1 - Appel
- 2 - Désignation du Secrétaire de séance
- 3 - Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 Juin 2021
- 4 - CREATION DE POSTE - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
- 5 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE DOURGES ET LA MUTUELLE JUST
- 6 - AVIS SUR LE PROJET DE PACTE DE GOUVERNANCE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HENIN-CARVIN
- 7 - Compte Rendu des Commissions

**Monsieur le Maire** ouvre la séance et salue l'Assemblée.

### **1 - Appel**

**Monsieur le Maire** procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

### **2- Désignation du secrétaire de séance**

**Madame DOUTERLUNGNE Marine** est désignée Secrétaire de séance.

### **3 - Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 Juin 2021**

**Monsieur le Maire** demande à l'Assemblée si le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 Juin 2021 appelle des commentaires.

**Monsieur Antoine GIBOIRE** : *« S'agissant des propos repris entre guillemets, je remarque que certains d'entre eux ne reflètent pas exactement la parole des Elus et sont parfois incomplets, principalement en fin de compte-rendu. J'ai pu le constater en réécoutant l'enregistrement des débats. »*

**Monsieur le Maire** : *« Vous pouvez nous faire remonter vos remarques. »*

**Monsieur Pascal VANDERSTEEN** : *« Il serait souhaitable que les Elus aient un micro car les échanges sont parfois inaudibles. »*

**Monsieur le Maire** : *« Un micro sans fil est à votre disposition lors de vos interventions. »*

En l'absence d'autre commentaire,

**Le Compte Rendu est adopté par 23 voix Pour, 1 Contre et 5 Abstentions.**

**Monsieur Bernard MARTIN** : *« Monsieur le Maire, dans votre convocation à la réunion du Conseil Municipal, vous indiquez que le respect des gestes barrières doit être assuré par, entre autres, le port du masque. Tous les Elus doivent donc le porter. »*

**Monsieur le Maire** rappelle le respect de cette consigne.

### **4 - CREATION DE POSTE - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Monsieur le Maire** informe l'Assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il propose la Création d'un emploi **de Gardien Brigadier de Police Municipale** à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021 et la mise à jour du tableau des effectifs correspondante.

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

### **5 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE DOURGES ET LA MUTUELLE JUST**

**Monsieur le Maire** expose à l'Assemblée que trop souvent, des personnes, pour des raisons financières, sont peu ou pas du tout couvertes pour la prise en charge complémentaire de leurs soins.

C'est dans une logique d'amélioration de l'accès aux soins et d'augmentation du pouvoir d'achat des Dougeois, que la Ville a souhaité proposer une mutuelle offrant de nombreuses garanties à un tarif attractif et négocié.

Notre souci a été de choisir la mutuelle qui proposait la meilleure couverture au meilleur prix.

Le choix s'est ainsi porté sur la mutuelle JUST, leader de la mutuelle communale dans les Hauts-de-France.

Il convient aujourd'hui de signer une convention de partenariat entre la Ville de Dourges et la mutuelle précitée définissant les conditions juridiques et financières régissant les parties.

**Monsieur Antoine GIBOIRE :** *« L'initiative est très bonne, c'est un sujet qui tient à cœur les Dougeois. Cependant, je suis étonné que la Commune n'ait pas lancé d'Appel d'Offres pour cette prestation. Je trouve que leur politique de démarchage auprès des Communes est très agressive. Peut-être que la Commune aurait pu obtenir une meilleure offre d'un concurrent. »*

**Monsieur le Maire :** *« La Commune n'a pas lancé de procédure d'Appel d'Offres puisque qu'aucune dépense ne sera imputée au budget communal. Par ailleurs, il y a très peu de mutuelles sur le marché à proposer ce service à la population. J'ai reçu AXA qui nous a proposé des tarifs et un niveau de prestations moins intéressants. »*

**Monsieur Antoine GIBOIRE :** *« Je vous remercie pour ces précisions. »*

**Monsieur Pascal VANDERSTEEN :** *« Je me suis fait la même réflexion sur la procédure d'Appel d'Offres. Je viens d'avoir la réponse à ma question. Je ne connaissais pas la mutuelle Just, je suis donc allé voir les forums sur le site internet. Il s'avère que les avis sont très défavorables. J'ai d'ailleurs quelques exemples dont celui, en Juillet 2021, d'une Commune de la région de Valenciennes qui signale une augmentation significative des tarifs de 31,45 %. Nous sommes favorables pour proposer ce service à la population mais êtes-vous bien sûr de cette mutuelle ? »*

**Monsieur le Maire :** *« J'en suis sûr mais je n'en maîtrise pas l'aspect économique. En cas de forte augmentation des tarifs, cela peut-être une clause pour arrêter le contrat en cours d'année. Une réunion publique d'information sera organisée début Octobre et chacun sera libre d'y adhérer ou de la quitter à sa convenance. On n'oblige personne. Je remarque que sur les forums, les avis sont souvent négatifs car les clients satisfaits ne vont pas s'y exprimer. »*

**Monsieur Pascal VANDERSTEEN :** *« Avez-vous connaissance des Communes du secteur qui adhèrent à cette mutuelle ? »*

**Monsieur le Maire :** *« Il y a Fouquières-lès-Lens, Carvin, Harnes... »*

**Monsieur Antoine GIBOIRE :** *« La Mutuelle Just a tissé un partenariat avec près de 400 Communes. »*

**Monsieur le Maire :** *« Tant que l'on n'aura pas testé, on ne pourra pas savoir. Nous resterons vigilants. »*

**Monsieur Pascal VANDERSTEEN :** *« Oui, mais en cas de problème, c'est la population qui en subira les conséquences. »*

**Madame Laura LEWILLE** : « *Comme vous le dites, certaines personnes ne sont pas couvertes par une mutuelle pour des raisons financières. Pour les personnes en difficulté ou incapables de gérer leurs affaires qu'avez-vous prévu ?* »

**Monsieur le Maire** : « *J'ai prévu d'organiser des permanences en Mairie, tous les 15 jours, à l'issue de la réunion publique pour répondre aux questions des Dougeois.* »

**La proposition est adoptée par 24 voix Pour et 5 Abstentions.**

## **6 - AVIS SUR LE PROJET DE PACTE DE GOUVERNANCE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HENIN-CARVIN**

**Monsieur le Maire** explique que lors de la séance du Conseil Communautaire du 24 Juin dernier, les Elus ont débattu sur l'opportunité de conclure un pacte de gouvernance entre la CAHC et ses Communes membres. A l'issue de ce débat, ils se sont prononcés favorablement à son adoption.

Il appartient désormais au Conseil Municipal de délibérer sur le projet de pacte de gouvernance qu'il est possible d'amender de propositions dans un délai de deux mois à compter de sa transmission, le 12 Juillet dernier.

Il convenait ainsi de délibérer avant le 12 Septembre, faute de quoi la Commune validait le pacte de gouvernance tel que présenté.

C'est la raison pour laquelle une réunion de Conseil Municipal a été programmée en urgence.

Monsieur le Maire propose un certain nombre d'aménagements au pacte de gouvernance :

- Le pacte financier et fiscal évoqué comme « à venir » est aussi important que le présent projet et doit figurer en tant que tel. Le propos introductif du Président évoque l'élaboration d'un pacte de gouvernance structurée autour de 3 fondamentaux :

- \* Le fonctionnement de l'institution en particulier dans ses relations avec les Communes.

- \* La mutualisation de services

- \* Les solidarités financières (pacte foncier et fiscal à intervenir prochainement).

**Or, il manque le fondamental financier au document présenté. Les élus ne peuvent pas s'engager sur un titre qui n'existe pas au moment de la validation du pacte. Il devra faire l'objet d'une nouvelle délibération communautaire valant avenant au pacte de gouvernance.**

- Le projet de territoire est bien le fondement du pacte de gouvernance, il doit donc être lié à ce pacte ;
- Le dialogue régulier entre la Communauté d'Agglomération et les Communes doit être précisé quant aux moyens concrets envisagés pour y parvenir ;
- Les instances telles que les comités de pilotage ou groupes de travail d'élus doivent être davantage développés ;

- La mutualisation d'ingénierie doit être accentuée au-delà de la thématique liée au numérique, notamment pour ce qui est des recherches de financements par les Communes, mission essentielle pour les petites et moyennes collectivités qui n'ont cependant pas les moyens de recruter un agent ;
- La mise en commun des moyens humains et matériels doit faire l'objet d'un projet à part entière ;
- La réflexion concernant les opérations sous maîtrise d'ouvrage unique telle que présentée doit faire l'objet d'un échange plus approfondi avec l'ensemble des Communes avant l'adoption ;
- La valeur basée sur l'innovation doit être ajoutée car elle fait écho au projet de territoire ;
- Le nom des 14 Communes doit figurer dans le document, détail qui a son importance ;

**Madame Jeanne-Marie DUBOIS** : « *Le projet de territoire doit être rendu pour Janvier 2022. Les amendements ne pourront donc pas être repris car ils n'ont pas été validés en Conseil Communautaire.* »

**Monsieur le Maire** : « *Chaque Commune a la possibilité de formuler un avis ainsi que des amendements sur le contenu du pacte de gouvernance dans le délai imparti de 2 mois. Son approbation définitive sera ensuite inscrite lors d'une prochaine séance du Conseil Communautaire.* »

**Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, valide le principe de la mise en place d'un pacte de gouvernance assorti des amendements repris ci-dessus.**

## **7 - Compte Rendu des Commissions**

- **Madame Stéphanie BARLET** rend compte des travaux de la Commission « Finances et Vie Scolaire » du 08 Juillet 2021.  
 « *S'agissant des dictionnaires, la Société LUDIC, nous a adressé un mail, fin Août, pour nous informer que le Larousse des Collèges n'était plus disponible pour cause de rupture d'édition au niveau de la maison mère. Le pôle jeunesse a donc contacté les Directrices d'écoles pour connaître leurs souhaits. Leur choix s'est porté sur le Robert Collège au prix de 19,56 €. Après négociations, la société LUDIC a accepté d'aligner son prix sur celui du Larousse, soit 16,83 €. 100 Dictionnaires Robert ont ainsi été commandés et seront distribués le 17 Septembre prochain.* »

**Monsieur le Maire** fait part à l'Assemblée des questions écrites transmises par **Monsieur Antoine GIBOIRE** :

1) Absence de Commission "Sécurité" entre les derniers Conseils Municipaux, il n'est donc pas possible d'aborder le suivi des dossiers en cours :

- rue de verdun
- vidéo verbalisation, état d'avancement et chiffres
- dépôts sauvages et caméras discrètes

**Monsieur Pierre DEBEAUMONT :** « *S'agissant de la rue de Verdun, c'est une affaire compliquée datant de plus de 10 ans et principalement un problème de succession jamais réglé. Nous avons rencontré les riverains ainsi que l'intéressé auquel nous avons demandé de retirer le portail et tout ce qui encombrait la parcelle, dans un délai de 15 jours. Rien n'ayant été débarrassé, Monsieur le Sous-Préfet a été sollicité et s'est rendu sur place. L'intéressé a été condamné par le Tribunal Correctionnel de Béthune, à dépolluer et nettoyer les lieux sous 6 mois, ainsi qu'à une peine de prison d'un an avec sursis. Il a été constaté le retrait des camions et du portail. Une visite de la DREAL sera effectuée. »*

**Madame Jeanne-Marie DUBOIS :** « *Vous dites que le dossier traîne depuis 10 ans. Je peux vous dire que Monsieur Patrick DEFRANCO était déjà intervenu sur ce dossier au début de son mandat. Un procès-verbal a d'ailleurs été dressé par la DREAL à l'encontre de l'intéressé lui demandant de verser des pénalités de 300 Euros par jour. L'application de la peine n'a pas été suivie d'effet : c'est la faute des institutions et non celle de la Commune. »*

**Monsieur Pierre DEBEAUMONT :** « *10 ans, ce sont les dires des riverains. Je n'ai pas dit que vous n'avez rien fait.*

*Sur le sujet de la vidéo verbalisation, la Commune recevra la semaine prochaine les panneaux de signalisation qui seront ensuite installés aux entrées de la Ville. Des informations seront communiquées à la prochaine réunion de la Commission.*

*S'agissant des dépôts sauvages, Monsieur Jérôme CANIPET et moi-même mettons des gants et débarrassons ces dépôts. Lorsque nous retrouvons des noms ou des indices, nous déposons plainte. Pour le suivi, nous n'avons pas souvent de retour.*

*Nous avons réceptionné les caméras de chasse et nous en discuterons à la prochaine Commission. »*

## 2) Commission Travaux

- Les Commissions sont régulières, pas de problème à ce sujet mais serait-il possible d'avoir un point sur le méthaniseur, je pense que cela pourrait intéresser l'ensemble du Conseil Municipal

**Monsieur le Maire** informe qu'une réunion est prévue mi-octobre avec le Sous-Préfet sur l'avancée des travaux du méthaniseur. Un retour sera fait en Commission.

## 3) Finances

- Comme déjà évoqué, j'aimerais un point d'éclaircissement public sur l'incompréhension autour des ramettes de papier. Nous n'avons d'ailleurs pas vu de message de la Directrice à ce sujet conformément à notre conversation téléphonique

**Monsieur le Maire :** « *Nous avons en effet constaté en Août dernier l'inquiétude des parents de l'école Ferry quant à l'achat d'une ramette de papier sur la liste de fournitures pour la rentrée scolaire. Les commentaires mis sur les réseaux sociaux mettant en cause la Mairie, nous avons écrit à l'Inspecteur Académique pour lui exposer la situation. A l'issue, la Directrice de l'Ecole Ferry s'engageait à rétablir la situation en adressant un message stipulant que l'achat de la ramette de papier*

*n'était pas obligatoire, ce qui n'a d'ailleurs pas été fait. Le sujet sera à l'ordre du jour du prochain Conseil d'Ecole. J'estime que le budget fournitures alloué aux écoles est suffisant pour couvrir l'ensemble des besoins en fournitures scolaires des élèves, d'autant que la Commune prend en charge, depuis le début de cette année, les frais de téléphonie. »*

**Monsieur Bernard MARTIN :** *« Cela aurait été plus judicieux de ne pas l'inscrire sur la liste. »*

**Madame Stéphanie BARLET :** *« Oui, je suis d'accord. Chaque Directrice a un budget pour les fournitures et elles le gèrent à leur convenance. Je pense qu'il y a eu mal donne mais pour les parents cela a été une incompréhension. Je rappelle que la dotation scolaire annuelle de l'école Ferry est passée de 57 à 50 Euros par élève. Cependant, en contrepartie, la Commune prend en charge l'abonnement et les consommations téléphoniques, dont le coût s'est élevé à 750 Euros pour l'année 2020. Le nombre d'élèves en 2020 étant de 248, la perte se chiffre ainsi à 1 736 Euros à laquelle je soustrais les 750 Euros de téléphonie, on arrive à une perte de 986 Euros, soit un peu moins de 4 Euros par enfant. En parallèle, la Commune a à nouveau entrepris de gros travaux de rénovation dans les écoles et s'attache à participer aux projets pédagogiques des écoles, principalement avec Ferry. »*

**Monsieur Bernard MARTIN :** *« Pour les travaux ce sont des investissements alors que la dotation scolaire c'est du fonctionnement. »*

**Madame Stéphanie BARLET :** *« Je le répète, nous sommes vraiment dans un travail de partenariat avec les écoles. Nos élèves, ce sont nos adultes de demain. Si vous avez des projets porteurs ou des idées à soumettre, n'hésitez pas à venir me voir. »*

**Madame Laura LEWILLE :** *« Au conseil d'école auquel on a participé, je pense avoir en tête que le coût de la téléphonie n'était pas pris en charge par la Commune sur toute l'année 2021. »*

**Monsieur le Maire :** *« Je confirme qu'il sera pris en charge sur l'année complète. »*

#### 4) Associations

- Peut-on étudier un moyen pour soutenir et encourager les associations qui font vivre et/ou animent notre Ville ? Vous avez annoncé compter sur elles pour animer la ville, il me semblerait normal de les aider.

**Monsieur le Maire :** *« Ce point sera discuté à la prochaine réunion de Commission. Une nouvelle réunion avec les Présidents d'Associations a été programmée le 17 Septembre prochain. Il y a peut-être eu des incompréhensions lors de la dernière réunion qui s'est tenue en visioconférence. Je compte donc sur leur participation à cette réunion afin d'échanger sur leurs interrogations. »*

**Madame Laura LEWILLE :** *« Notre groupe a été sollicité par quelques présidents d'associations qui s'étonnent de devoir fournir des justificatifs de leurs comptes financiers. Des éclaircissements sont nécessaires sur ce point. »*

**Madame Sarah DIOUANI :** *« Seule l'administration fiscale peut demander ces documents. »*

**Monsieur le Maire :** *« L'Association qui reçoit une subvention doit pouvoir justifier de l'emploi des fonds reçus au moyen de ses budgets et comptes. »*

**Madame Sarah DIOUANI :** « *Je suis d'accord qu'elle puisse justifier les dépenses générées par un projet. Pour le bilan financier c'est uniquement quand la subvention est supérieure à 150 000 Euros. Je trouve dommage de la contraindre à fournir ses comptes bancaires car même si le solde est positif, l'association peut avoir des projets à venir. C'est de la discrimination et à la limite du droit. Vous pouvez refuser de verser une subvention à une association mais pas le versement du solde au prétexte que vous n'avez pas reçu les éléments financiers demandés. La discrétion bancaire doit être respectée, au risque d'un recours possible au Tribunal Administratif.* »

**Monsieur le Maire :** « *La Loi n'est pas très explicite sur le sujet. Aucun texte officiel ne l'interdit ni ne l'autorise. Seul le solde au 31 Décembre 2020 sera demandé. D'ailleurs, beaucoup de Communes le demande à l'appui de la demande de subvention : Evin-Malmaison, Noyelles-Godault ...* »

#### 5) Déplacement en Pologne

- Est-il possible d'avoir un Compte-rendu du déplacement avec un bilan sur les dépenses versées ce qui avait été provisionné ?

**Monsieur le Maire :** « *Le déplacement des Elus à Raszkow a permis de renouer les liens avec Monsieur BARTCZAK et son équipe suite à l'annulation du voyage en 2020 liée à la crise sanitaire. Le Maire nous a fait la visite de la Ville ainsi que ses infrastructures culturelles et sportives. Son accueil a été chaleureux et convivial et je n'ai pas manqué de saluer ce partenariat initié par Monsieur Patrick DEFRANCQ. Le coût total du déplacement se chiffre à 584,48 Euros (Avion, Parking, Péages et frais kilométriques).* »

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 50.**

Un compte rendu de la réunion est adressé aux Conseillers Municipaux après contrôle rendu le Mercredi 15 Septembre 2021 et sous la seule responsabilité du Maire.

Le Maire,  
Tony FRANCONVILLE

